



## Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: RUE MATTÉOTTI 105 7700 MOUSCRON Belgique

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:  
16/05/2025

📅 Prochaine visite avant le:  
16/05/2026

👤 Agent-visiteur:  
Robin Nève

### CONCLUSION : NON CONFORME

#### Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	EAB architecture SRL - PEB Mouscron
Adresse	rue de la paix 2, 7700 Mouscron, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Rue Mattéotti 105, 7700 Mouscron
Adresse	RUE MATTÉOTTI 105 7700 MOUSCRON Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

#### Identification de l'installation électrique

Adresse	RUE MATTÉOTTI 105 7700 MOUSCRON Belgique
Code EAN	
Numéro de compteur	1SAG1200002055
GRD	Ores
Type de locaux	Maison Unifamiliale

#### Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



## Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981
Des dispositions dérogatoires pour les installations électriques domestiques ancien RGIE ont été appliquées (Livre 1 8.2.2)	

## Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Ores
Numéro de compteur	1SAG1200002055
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	VOBs 2X10
Tension de service	2 x 230 V
Protection générale	30A 2P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Piquet
Résistance de terre ( $\Omega$ )	42
Description de l'installation	Td1 300mA 40A 2P 3 disj 16A 2P 1,5 2 disj 20A 2P / 5 disj 20A 2P 2,5 Td2 Disj Diff 32A 30mA 1 disj 10A 2P 3 disj 16A 2P 2 disj 20A 2P

Tableau(x) électrique(s)



## Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-031/6248052

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	NOK
Test BP du DDR	
$\Delta I_n$	NOK
Contrôle de l'état	NOK
Résistance de terre ( $\Omega$ )	42
Isolement ( $M\Omega$ )	0,84
Matériel fixe	NOK
Protection contre les contacts directs	NOK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	NOK

## Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



## Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
<b>B. Prise de terre</b>		
	Réaliser une prise de terre conforme aux prescriptions.	L1 : 4.2.3.; 5.4.2.; 5.4.3.
	La valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre doit être de maximum 30 Ohms	L1: 4.2.4.3.
	Le dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être placé dans un endroit aisément accessible.	L1: 5.1.5.; 4.2.3.3.; 5.4.2.1.
<b>C. Liaisons équipotentielles</b>		
	Réaliser les liaisons équipotentielles principales et leurs connexions.	L1: 4.2.3.2.; 4.2.3.4.; 5.4.4.1.
	Réaliser la (les) liaison(s) équipotentielle(s) supplémentaire(s) dans la salle de bains / douche(s).	L1: 7.1.4.4.
<b>D. Différentiel</b>		
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour la (les) salle(s) de bain.	L1: 4.2.4.3.
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
<b>E. Schémas</b>		
	Prévoir le(s) schéma(s) unifilaire(s) de l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1; 9.1.2
	Prévoir le(s) schéma(s) de position de l'installation.	L1: 9.1.2.
<b>F. Tableau électrique</b>		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	Placer le tableau à environ 1.50 m au-dessus du sol.	L1: 5.3.5.1.; L3 5.3.5.1.
	L'accessibilité du tableau est à améliorer.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.
	Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
<b>G. Conducteur de protection</b>		
	Le conducteur de protection (PE) est à distribuer dans toute l'installation.	L1: 4.2.4.3.; 5.4.3.6.; L3: 5.4.3.6.
	Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
<b>H. Code couleurs et canalisations</b>		
	Fixer la (les) canalisation(s) au moyen d'attaches adaptées.	L1: 5.2.2.; 5.2.9.5.
	Protéger mécaniquement le(s) câble(s) non armé(s) aux endroits exposés aux dégradations, coups, chocs (traversée des murs, plafonds, etc.)	L1: 5.2.1.5.; 5.2.9.5.



Catégorie	Libellé	Paragraphe
<b>I. Appareillage</b>		
	Interrupteur, prise de courant ou boîte de dérivation à reconditionner et/ou refixer.	
	Réaliser les connexions dans des coffrets, tableaux, boîtes de jonction ou de dérivation, aux bornes des interrupteurs, des prises de courant ou dans les pavillons de luminaires.	L1: 5.2.6.1.; L3: 5.2.6.1.
	Les interrupteurs et socles de prises à encastrer dans les parois, doivent être logés dans des boîtes appropriées.	L1: 5.3.5.2.; 5.3.5.4.
	Les prises de courant fixées sur les parois doivent être placées à une hauteur suffisante par rapport au sol (axe des alvéoles à 25 cm de hauteur dans les locaux humides, 15 cm dans les locaux secs).	L1: 5.3.5.2.; L3: 5.3.5.2.
	Adapter le degré de protection (IP) du matériel électrique placé dans la/les salle(s) de bains au volume dans lequel il est installé.	L1: 5.1.4.; 7.1.3.
<b>H. Code couleurs et canalisations</b>		
	Il faut revoir l'introduction des canalisations dans les tableaux/boites de dérivation/interrupteur. We moeten opnieuw nadenken over de manier waarop leidingen in verdeelborden/dozen worden geplaatst.	
<b>I. Appareillage</b>		
	Le volume de la salle de bain n'est pas respecté.	
<b>H. Code couleurs et canalisations</b>		
	Le mode de pose et/ou câbles interdits.	
<b>I. Appareillage</b>		
	La protection contre les contacts in/direct n'est pas assurée.	
<b>F. Tableau électrique</b>		
	Les tableaux de répartition et de manoeuvre dans des lieux domestiques doivent être munis d'une porte (Livre 1,Sous-section 5.3.5.1. (a))	

Le VGVB doit être utilisé en pose apparente.

Utilisation de canalisations non conforme sur l'ensemble de l'installation (NF)

Marquage nécessaire manquant sur les protections de surintensité (td2 norme NF) Le VGVB doit être utilisé en pose apparente.

Utilisation de canalisations non conforme sur l'ensemble de l'installation (NF)

Marquage nécessaire manquant sur les protections de surintensité (td2 norme NF)

## Remarques

Libellé	Référence
---------	-----------



Libellé	Référence
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15

Ce contrôle est valable pour la vente de l'habitation.



## Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le 16/05/2026. Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur

*Robin Nève*

## Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



## Annexes

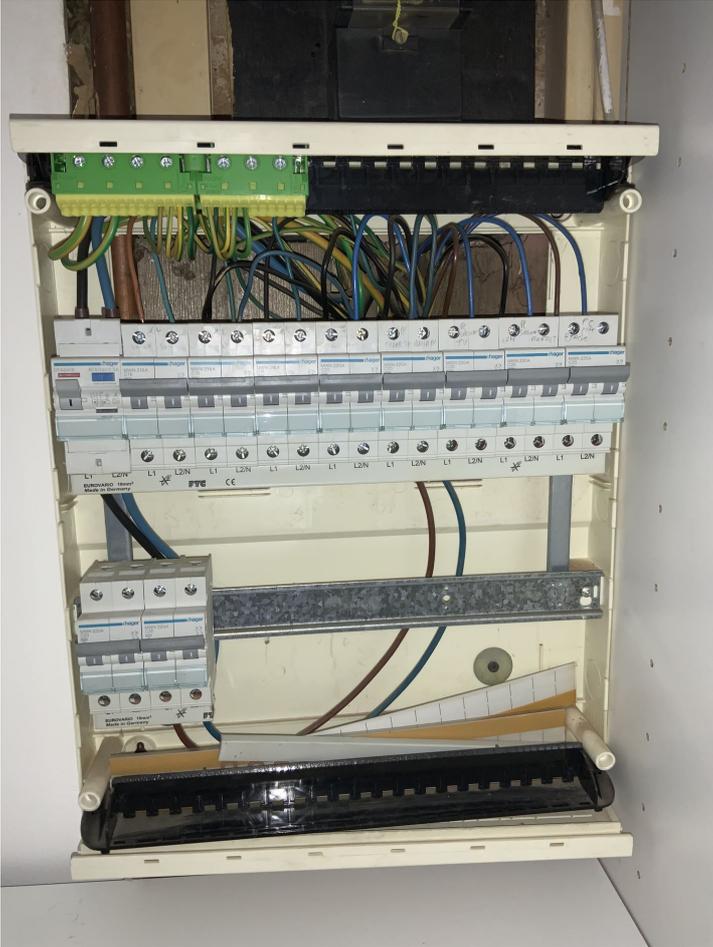


Tableau 1



Tableau 2